

Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime

Bureau du Conseil d'administration

Séance du 25 juin 2026

Extrait du procès-verbal

Le 25 juin 2026, le Bureau du Conseil d'administration du SDIS 17 s'est réuni au centre de commandement du SDIS à Périgny, sur convocation du président, Monsieur Stéphane VILLAIN et sous sa présidence.

Date de la convocation : le 19 juin 2026.

Étaient présents Madame, Monsieur : Chantal SUBRA, Didier TAUPIN

Étaient excusés Madame, Monsieur : Christophe CABRI, Ghislaine GUILLEN

Nombre de conseillers en	exercice :	5
	quorum :	3
	présents :	3

DELIBERATION N°60-2026

CONVENTION TYPE AVEC LES ORGANISMES DE FORMATION D'AGENTS SSIAP (SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE AUX PERSONNES)

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur,

Vu le projet de convention type avec les organismes de formation d'agents SSIAP,

Vu le rapport du Président du Conseil d'administration,

CONVENTION TYPE AVEC LES ORGANISMES DE FORMATION D'AGENTS SSIAP (SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE AUX PERSONNES)

Les organismes de formation d'agents de sécurité incendie sont dans l'obligation de présenter leurs candidats à un examen présidé par le Directeur départemental des services d'incendie et de secours du département où se déroule l'examen ou par son représentant, titulaire du brevet de prévention (PRV 2).

Une convention type doit être signée entre le SDIS et les organismes de formation, afin de définir les modalités pratiques et les conditions financières de l'organisation des examens.

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'administration décide, à l'unanimité :

- d'approuver la convention type et d'autoriser le Président du Conseil d'administration à la signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Conseil d'administration



Stéphane VILLAIN

Certifié, publié et exécutoire

le 26 JUIN 2026

B25062026 DE 60

Pour le Président du Conseil d'administration
et par délégation,
Le Directeur départemental adjoint

Colonel Christian Lepage